

CONDITIONS GENERALES - La FERME DE L'LOUDON

1. MISE A DISPOSITION :

Les propriétaires mettent à disposition des chambres d'hôtes ou maisons d'hôtes. Un contrat de réservation, une fiche descriptive et des conditions générales vous sont remis. Le locataire, signataire du présent contrat, reconnaît avoir reçu et visé les différents documents. Le contrat est conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

Il est précisé que les effets personnels, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradation, quelque en soit la cause, par le propriétaire. Les parties conviennent donc que les propriétaires ne pourront jamais être inquiétés à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toutes assurances qu'il jugera utile

L'espace détente (Spa, Fitness, hammam) est accessible à nos hôtes (adultes uniquement) selon tarif en vigueur. L'utilisation du matériel est sous la responsabilité des locataires.

2. PISCINE INTERIEURE :

La Piscine est à libre disposition de nos hôtes de 10 h à 18 h. Elle n'est pas surveillée. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

3. UTILISATION DES LIEUX :

Les chambres d'hôtes sont disponibles, à partir de 15 h et doivent être libérées à 11 h le jour du départ. Les arrivées se font entre 15 h et 20 h. L'accueil est fermé à 21 h.

Les Maisons d'Hôtes sont disponibles à partir de 17 h et doivent être libérées à 10 h le jour du départ. Le locataire devra assurer le caractère paisible de l'environnement et faire usage de la location, conformément à la destination des lieux.

Les locataires ne devront pas fumer à l'intérieur de la Chambre d'hôtes. Des cendriers extérieurs sont réservés à cet usage.

L'enceinte de la Ferme de l'Oudon est strictement réservée aux résidents, sauf accord préalable des propriétaires.

La location conclue entre les parties du présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Tout manquement aux règles élémentaires de courtoisie ainsi que toute tenue ou propos inconvenant envers les propriétaires ou les autres locataires auront pour conséquence immédiate la résiliation de la location aux torts du ou des locataires concernés avec la totalité du séjour dû.

4. NOMBRE DE LOCATAIRES :

En aucun cas, il ne pourra être accepté de personnes supplémentaires à la capacité maximale indiquée sur le contrat de réservation. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

5. ANIMAUX :

Un chien ou chat peut être accepté sous accord préalable dans la chambre La Romane ou dans Le Lavoir. Seuls les animaux familiers (chiens, chats) « bien élevés » seront acceptés par le propriétaire moyennant supplément (selon tarif en vigueur). En aucun cas, les animaux ne devront rester enfermés durant l'absence de leur maître dans la chambre d'hôtes. Ils devront être maîtrisés, tenus en laisse et ne pas porter nuisance à autrui. Les animaux ne sont pas autorisés à dormir dans les lits. Ils sont interdits dans la piscine et dans l'espace détente. Lors du départ, les propriétaires des animaux veilleront à laisser les extérieurs impeccables en mettant les déjections à la poubelle.

6 - ENVIRONNEMENT

Les locataires devront s'assurer que leurs enfants ne pénètrent pas à l'intérieur des enclos protégeant l'accès des plans d'eau, herbages et fermés par les propriétaires. En cas de non respect, les locataires engagent leur entière responsabilité en cas d'accident.

7. ARRHEES

Les réservations ne sont validées qu'après réception de 30% d'arrhes. Règlement par paiement en carte bancaire à distance, virement bancaire, chèques vacances ANCV ou chèque bancaire. Pour les séjours en maison d'hôtes, le règlement du solde est demandé 30 jours avant l'arrivée.

8. ANNULATION

- Conditions d'annulation : A plus de 30 jours avant la date présumée d'arrivée, les arrhes peuvent être reportées ou remboursées.
- Entre 30 et 21 jours avant la date présumée d'arrivée, les arrhes seront conservées à hauteur de 50%.
- De 4 à 21 jours avant la date d'arrivée, la totalité des arrhes sera conservée en cas d'annulation totale de votre séjour.
- Annulation partielle de votre séjour, entre 4 et 21 jours avant la date d'arrivée : 50 % du prix de la location est dû.
- A moins de 4 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour confirmé dans le contrat est due.

- Conditions de réservation pour un groupe de personnes (entreprise ou privé) de 8 participants minimum
50 % du montant prévisionnel de la réservation sera demandé à titre d'acompte.

Toute annulation faite à moins de 21 jours avant le check-in entraînera le non remboursement de l'acompte versé qui sera conservé à titre définitif par La Ferme de l'Oudon. Toute annulation faite à moins de 8 jours avant le check-in entraînera le règlement immédiat de la totalité de la somme visée dans le devis.

- Séjour écourté : En cas de départ anticipé, le montant du séjour initial sera facturé en totalité, à titre d'indemnité.

- Confirmation de réservation : Votre réservation sera confirmée par email dès réception des arrhes et du contrat de réservation validé.

9. RECLAMATIONS :

Le propriétaire ne pourra pas être tenu responsable de cas fortuit, de force majeure, catastrophes climatiques ou de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. Toute réclamation concernant l'équipement, l'état de ménage doit être formulée à l'arrivée. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte une fois le locataire dans les lieux et le locataire sera tenu responsable, lors de son départ, des éventuels dégâts ou manquants. En cas de désaccord persistant, la réclamation sera soumise au service juridique du propriétaire. A défaut d'accord intervenu entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux du lieu où se trouve la location.

Sarl La Ferme de l'Oudon
Siret 50245408500015 code APE 5510Z
12, Rte d'Ecots 14170 BERVILLE L'LOUDON

Les Locataires, lu et approuvé,

CONDITIONS GENERALES - La FERME DE L'LOUDON

1. MISE A DISPOSITION :

Les propriétaires mettent à disposition des chambres d'hôtes ou maisons d'hôtes. Un contrat de réservation, une fiche descriptive et des conditions générales vous sont remis. Le locataire, signataire du présent contrat, reconnaît avoir reçu et visé les différents documents. Le contrat est conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

Il est précisé que les effets personnels, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradation, quelque en soit la cause, par le propriétaire. Les parties conviennent donc que les propriétaires ne pourront jamais être inquiétés à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toutes assurances qu'il jugera utile

L'espace détente (Spa, Fitness, hammam) est accessible à nos hôtes (adultes uniquement) selon tarif en vigueur. L'utilisation du matériel est sous la responsabilité des locataires.

2. PISCINE INTERIEURE :

La Piscine est à libre disposition de nos hôtes de 10 h à 18 h. Elle n'est pas surveillée. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

3. UTILISATION DES LIEUX :

Les chambres d'hôtes sont disponibles, à partir de 15 h et doivent être libérées à 11 h le jour du départ. Les arrivées se font entre 15 h et 20 h. L'accueil est fermé à 21 h.

Les Maisons d'Hôtes sont disponibles à partir de 17 h et doivent être libérées à 10 h le jour du départ. Le locataire devra assurer le caractère paisible de l'environnement et faire usage de la location, conformément à la destination des lieux.

Les locataires ne devront pas fumer à l'intérieur de la Chambre d'hôtes. Des cendriers extérieurs sont réservés à cet usage.

L'enceinte de la Ferme de l'Oudon est strictement réservée aux résidents, sauf accord préalable des propriétaires.

La location conclue entre les parties du présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Tout manquement aux règles élémentaires de courtoisie ainsi que toute tenue ou propos inconvenant envers les propriétaires ou les autres locataires auront pour conséquence immédiate la résiliation de la location aux torts du ou des locataires concernés avec la totalité du séjour dû.

4. NOMBRE DE LOCATAIRES :

En aucun cas, il ne pourra être accepté de personnes supplémentaires à la capacité maximale indiquée sur le contrat de réservation. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

5. ANIMAUX :

Un chien ou chat peut être accepté sous accord préalable dans la chambre La Romane ou dans Le Lavoir. Seuls les animaux familiers (chiens, chats) « bien élevés » seront acceptés par le propriétaire moyennant supplément (selon tarif en vigueur). En aucun cas, les animaux ne devront rester enfermés durant l'absence de leur maître dans la chambre d'hôtes. Ils devront être maîtrisés, tenus en laisse et ne pas porter nuisance à autrui. Les animaux ne sont pas autorisés à dormir dans les lits. Ils sont interdits dans la piscine et dans l'espace détente. Lors du départ, les propriétaires des animaux veilleront à laisser les extérieurs impeccables en mettant les déjections à la poubelle.

6 - ENVIRONNEMENT

Les locataires devront s'assurer que leurs enfants ne pénètrent pas à l'intérieur des enclos protégeant l'accès des plans d'eau, herbages et fermés par les propriétaires. En cas de non respect, les locataires engagent leur entière responsabilité en cas d'accident.

7. ARRHEES

Les réservations ne sont validées qu'après réception de 30% d'arrhes. Règlement par paiement en carte bancaire à distance, virement bancaire, chèques vacances ANCV ou chèque bancaire. Pour les séjours en maison d'hôtes, le règlement du solde est demandé 30 jours avant l'arrivée.

8. ANNULATION

- Conditions d'annulation : A plus de 30 jours avant la date présumée d'arrivée, les arrhes peuvent être reportées ou remboursées.
- Entre 30 et 21 jours avant la date présumée d'arrivée, les arrhes seront conservées à hauteur de 50%.
- De 4 à 21 jours avant la date d'arrivée, la totalité des arrhes sera conservée en cas d'annulation totale de votre séjour.
- Annulation partielle de votre séjour, entre 4 et 21 jours avant la date d'arrivée : 50 % du prix de la location est dû.
- A moins de 4 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour confirmé dans le contrat est due.

- Conditions de réservation pour un groupe de personnes (entreprise ou privé) de 8 participants minimum
50 % du montant prévisionnel de la réservation sera demandé à titre d'acompte.

Toute annulation faite à moins de 21 jours avant le check-in entraînera le non remboursement de l'acompte versé qui sera conservé à titre définitif par La Ferme de l'Oudon. Toute annulation faite à moins de 8 jours avant le check-in entraînera le règlement immédiat de la totalité de la somme visée dans le devis.

- Séjour écourté : En cas de départ anticipé, le montant du séjour initial sera facturé en totalité, à titre d'indemnité.

- Confirmation de réservation : Votre réservation sera confirmée par email dès réception des arrhes et du contrat de réservation validé.

9. RECLAMATIONS :

Le propriétaire ne pourra pas être tenu responsable de cas fortuit, de force majeure, catastrophes climatiques ou de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. Toute réclamation concernant l'équipement, l'état de ménage doit être formulée à l'arrivée. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte une fois le locataire dans les lieux et le locataire sera tenu responsable, lors de son départ, des éventuels dégâts ou manquants. En cas de désaccord persistant, la réclamation sera soumise au service juridique du propriétaire. A défaut d'accord intervenu entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux du lieu où se trouve la location.

Sarl La Ferme de l'Oudon
Siret 50245408500015 code APE 5510Z
12, Rte d'Ecots 14170 BERVILLE L'LOUDON

Les Locataires, lu et approuvé,